

XAVIER DUPUIS

NOUVELLES PROMOTIONS MUNICIPALES DE TRAJAN ET D'HADRIEN. A
PROPOS DE DEUX INSCRIPTIONS RÉCEMMENT PUBLIÉES

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 93 (1992) 123–131

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

NOUVELLES PROMOTIONS MUNICIPALES DE TRAJAN ET D'HADRIEN
A PROPOS DE DEUX INSCRIPTIONS RÉCEMMENT PUBLIÉES*

Notre connaissance de la toponymie et de l'histoire municipale de l'Afrique romaine a considérablement progressé ces vingt dernières années tant grâce à la découverte et à la publication de nouvelles inscriptions, que par l'étude de documents anciennement connus.¹

Deux listes militaires, récemment publiées par Y. Le Bohec,² se révèlent à cet égard d'un très grand intérêt. Je redonne d'abord leur texte, en introduisant dans celui de la première quelques corrections qui me paraissent s'imposer au vu des photographies publiées et d'une diapositive de J.Marcillet-Jaubert,³ et en reproduisant sa lecture pour la seconde.

I (Tafel XI a). Fragment inférieur d'une liste conservé à Timgad, près de la porte du nord. La pierre mesure 0,59 m de hauteur, 0,39 m de largeur et au moins 0,12 m d'épaisseur et le champ épigraphique 0,50 x 0,39 m; les lettres paraissent mesurer environ 1 cm.

- | | |
|----|--|
| 1 | [---]DŞKAR
[---]//ADOFFCORNICVL |
| 3 | [---]MAR KAR
[---]VS
FIŞŞIŪVS V[---]VS AELTAPSO |
| 6 | HĒLVIVS FELIX
L SEŪTILIVS DONATVS CAN CAS
[---]IVS ROGATVSDVPLOISBFVTICA |
| 9 | [---]IVS FORTVNATVS DS CAS
[---]JEDIVS FORTVNATVS DSARMĶAR
[---]VS FELIX |
| 12 | [---]IVS [---]VLLA[---]ARMOR CIRTA
[---]IVS MAXIMIA SABRATADS |

* Ce travail a très largement bénéficié de l'aide et des conseils de MM.J.Desanges et Cl.Lepelley, que je remercie vivement pour les multiples suggestions et corrections qu'ils ont bien voulu me proposer.

¹ Outre les travaux de J.Gascou et notamment La politique municipale de Rome en Afrique du Nord. I. De la mort d'Auguste au début du IIIe siècle et II. Après la mort de Septime Sévère, ANRW II 10, 2, 1982, 136-229 et 230-320, on consultera avec profit le bilan dressé par J.Desanges, La toponymie de l'Afrique du Nord antique. Bilan des recherches depuis 1965, L'Afrique dans l'Occident Romain. Ier siècle av. J.-C.-IVe siècle ap. J.-C., Rome 1990, 251-272.

² AntAfr 25, 1989, 197-201 n° 8 et 216-221 n° 22.

³ J.Marcillet-Jaubert avait pris un certain nombre de clichés d'inscriptions de Timgad, mais ne les avait pas toutes révisées; c'est d'autant plus regrettable qu'au vu de ces deux photographies, il semble qu'une étude de la pierre permettrait de proposer maintes améliorations et corrections. L'ensemble de la documentation qu'il avait rassemblée pour la publication du volume des ILAlg consacré à la Numidie méridionale m'a été très généreusement confiée à son décès par Mme Marcillet-Jaubert et sera intégrée à un volume de supplément en cours de préparation.

15 [---]NIV[---]T[---]S
 [.]SIL[---]CI[---]ACCVS*DS*CAS
 [...]EVERIANVS
 LSATV[---]FELIX VLPIACVLCI
 18 [---]CINCARI
 [---]M[---]V//IBVS
 ḶỊṾḶỊṾS[---]ARNESIS KA[.]
 21 C[---]VI HAD
 C[---]MADAVRENSIS
 //[---]AEL AVIT
 24 [---]CO[---]BFLAT TVBNVM
 [---]ICVLI LIBR
 [---]MIVS[---]VS
 27 [---]NV CVBI
 //[---]//[---]AELIA TVBVRB MAIVS
 [---]//[---]FELIX CIRTA
 30 [---]//[---]IANVARIVS DV P KAR
 [---]//[---]S FELIX DVP KAR
 [---]S P PRIMVS

L. 6, Helvius paraît meilleur que E[.]telvius qui n'est pas attesté; l. 8, la lecture Dentilius ne semble pas assurée; l. 10, Y.Le Bohec, tout en préférant arm(orum), a noté que la lecture Arn(ensis) n'était pas exclue; l. 13, même remarque que l. 8 pour Maximia(nus) qui serait abrégé de façon insolite; l. 15, peut-être Sil[i]ci[us Fl]accus; l. 17, après CVLCI ce que l'on peut prendre pour un S est plutôt un défaut de la pierre; l. 19, l'éditeur propose [Ass(?)]uribus; l. 23, il faut bien lire Ael(ia) Avit(---) et non Auli; l. 25, peut-être [cu]liculi(tanus) comme le propose l'éditeur; l. 27, [ca]n(didatus) Ucubi ?; on attendrait plutôt cand(idatus), mais l'abréviation can est attesté par le texte suivant (l. 31); l. 28, au vu des photographies la lecture Aelia semble sûre; même remarque pour le cognomen Felix à la ligne suivante.

La mise en page et la gravure du texte sont d'une négligence extrême, peut-être en partie en raison de l'emploi d'un matériau de très médiocre qualité.

II (Tafel XI b). Fragment supérieur d'une liste conservé au musée de Lambèse. La pierre mesure 0,64 m de hauteur, 0,38 m de largeur et 0,19 m d'épaisseur et le champ épigraphique 0,55 x 0,38 m; les lettres mesurent environ 1 cm de hauteur.

1 Q MODIVS SEPTIMVS BF LAMB RETEN
 Q MALLIVS FAVSTVS DS TIMIDARE
 3 APELLENIVS PRIMVS
 L CORNELIVS FESTVS SIMITTV
 // IVLIVS TERTIVS AR CART

- 6 P CAECILIVS FELIX TVBVRBOMIN
IVLIVS IANVARIVS
P POMPEIVS VRBANVS DS THAM
- 9 CAECLLV SATVRNINVS
C ARISSIVS ROGATVS VLP LEPTI M
SEXPETRONIVS IVLIANVS SIG AEL THAM
- 12 C AVRELIVS ANIOLVS D S SA BR
TERENTIYŞMARINVS
Q ATTIVS QVADRATVS THENIS
- 15 C IVLIVS SATVRNINVS CA ST
P EPIIVS ARABICVS ARN KAR
P VALERIVS GALLONIVS CINCARI
- 18 M RASINIVS POSTVMVS CAS*
ANNEVS FELIX
C TADIVS FELIX D*S IVL VTINA
- 21 C IVLIVS SATVRNINVS DS SV FI
P STLACCIVS NEPOS MA//S
IVLIVS B ARICIO
- 24 CELSIVS VICTOR POCAS*
CORNIFICIVS LIBERALIS
IVLIV FELICIANVS DVPATHISEDİ
- 27 MEVIVS MAXIMVS AGGARI
[.]ADIVS SATVRVS ABI// //I
[.]BRIGIVS FELIX DS VTICA
- 30 [.]RASIDIVS MARTIALIS
[.]VLIVS VICTOR CAN CAS*VES
[.]ALPVRNIVS FLACCVS TVB// // //
- 33 [.]LIVS DEXTER BFT MAD
[.]ARGILIVS HILARVS ARMA ÇAŞ
COHVI* GAVIVS// // // [---]
- 36 P //E// //VS [---]
[---]

L. 1, BF; b(ene)f(iciarius) semble meilleur que BC, b(eneficiarius) c(onsularis); l. 5, le prénom est L(ucius) ou P(ublius) et non Q(uintus); l. 8, THAM est préférable à ILIAM; l. 9, CAECLLV pour Caecilius; de même l. 26 IVLIV, pour Iulius, et non VEIVS; l. 10 il faut accepter la correction proposée par A.Beschaouch pour le nom du soldat: Arissius est en effet préférable à Abissius;⁴ l. 11, IVLIANVS et THAM plutôt que A[.]LIANVS et TFIM;

⁴ A.Beschaouch, Colonia VLPIA Lepti Minus, L'Africa romana VIII, Sassari 1991, 114-115.

l. 14, AELIVS semble exclu au vu des photographies; l. 16, ARN: Arn(ensis) cf. supra I, l. 20, plutôt que arm(orum); l. 17, la lecture du cognomen et de l'origo paraissent sûres; l. 18, le V final n'est qu'une grosse hedera; l. 20, même remarque à propos du pseudo V de DVS, ensuite il faut bien lire Iul(ia) et non Ul(pia) Utina;⁵ l. 22, on peut hésiter entre HEROS et NEPOS, suivi d'un mot de trois ou quatre lettres dont la signification n'apparaît pas clairement: on peut hésiter entre une origo, Mas(cula ?) et un grade, mars(us) ?; l. 26, il faut probablement lire dupla(rius), avec une ligature LA; l. 28, la lecture de l'origo n'est pas assurée; ABINI, ABILLI, ABILTI ? et ne renvoie de toutes façons à rien de connu; l. 29, le G semble sûr, mais une restitution du type [Fa]bricius est séduisante; l. 30, [G]rasidius s'impose face à [N]asidius; l. 32, après TVB un monogramme qu'on peut développer de diverses façons: AM, MA, NAM ou NVM; au lieu de tub(icen) Am(maedara), je proposerais volontiers T(h)ub(urbo) Ma(ius) ou plutôt T(h)ub(ursicu) Num(idarum) (cf I, l. 24), en faisant remarquer qu'aux lignes 31-34 les origines semblent alignées dans la partie droite du champ épigraphique; l. 33, [Iu]lius ou [Ae]lius; l. 35, il y a bien Coh(ors) VI et non le cognomen Moschus, ensuite un prénom, L ou P ?, le gentilice Gavius, puis trois lettres mutilées dont les vestiges visibles (V, suivi d'un C ou d'un G voire d'un O ou d'un Q, puis d'un E ou d'un F ?), n'offrent aucun sens satisfaisant; l. 36, peut-être P(ublius) Aelius puis trois hastes non identifiables.

Les grades suivants sont mentionnés:

Ad(iutor) off(icii) cornicul(arii), un assistant du corniculaire, le chef du bureau du légat ou du tribun laticlave (I, l. 2).

Armor(um custos), armurier (I, l. 12). Cette fonction apparaît peut-être aussi sous les formes ar(---) et arm(---), abréviations que l'on peut aussi développer en armatura, maître d'armes (I, l. 10 et II, 5 et 16); elle est indiquée une fois de façon sûre sous la forme arma(tura) (II, l. 34).

B(ene)f(iciarii), soldats appartenant à l'état-major (I, l. 8); certains précisent qu'ils sont attachés au service d'un officier, le légat (II, l. 1 ?) ou les tribuns (I, l. 24, où il s'agit du tribun laticlave, et II, 33).

Can(didati), soldats "candidats" à une fonction supérieure, probablement le centurionat (I, l. 7 et 27 et II, l. 31).

Dup(licarii) ou dup(larii), soldats qui perçoivent une double solde (I, l. 30 et 31 et II, l. 26).

Libr(arius) ou libr(ator), archiviste ou géomètre selon le développement choisi (I, l. 25).

Mar(sus), devin ou charmeur de serpent (I, l. 3 et II, l. 22 ?).

Po(lio), soldat chargé de l'entretien des armes (II, l. 24).

Sig(nifer), porte-enseigne (II, l. 11).

⁵ Les corrections ont déjà été proposées par A.Beschaouch, art. cit., 110-111 (IVL) et 113-114 (D S); en ce qui concerne la seconde, ce savant pense à un défaut de la pierre, en fait la présence de l'hedera ne semble pas douteuse, surtout si on la compare à celle de la ligne 18.

Tub(icen), trompette; mais plutôt que de développer l'abréviation tub(---) de cette façon, nous avons vu qu'il est préférable d'en faire celle de l'origo T(h)ub(urbo) ou T(h)ub(ursicu) (II, l. 32).

Enfin le terme reten(tus) ne correspond pas un grade, mais désigne un soldat resté au service au-delà de la durée légale (II, l. 1).

De nombreux soldats sont qualifiés de DS (I, l. 1, 9, 10, 13 et 15 et II, l. 2, 8, 12, 20, 21 et 29), abréviation déjà bien attestée, et développée en d(iscens) s(igniferorum) par les éditeurs du CIL comme par Y. Le Bohec. Selon ce savant, il s'agirait d'experts, ou peut-être d'instructeurs,⁶ chargés ici de former les signiferi. Leur nombre semble toutefois considérable en regard de celui des porte-enseigne, qu'on peut estimer à une trentaine par légion. Il en serait d'ailleurs de même s'il s'agissait d'apprentis signiferi, surtout si l'on considère la proportion importante (près de 20 %) qu'ils représentent parmi les soldats de nos deux inscriptions.⁷ On peut se demander s'il n'est pas préférable d'y voir simplement des d(i)s(centes), des soldats qui recevaient une formation plus poussée et une spécialisation, après une période d'instruction comme tiro.⁸ Dans cette hypothèse, ces discentes seraient l'équivalent des "élèves-gradés" des armées modernes, ce qui expliquerait le fait, relevé par Y. Le Bohec, qu'ils paraissent plus élevés dans la hiérarchie militaire que les jeunes recrues, les tirones.

Je renvoie, pour les aspects strictement militaires, aux commentaires de Y. Le Bohec qui a étudié ces deux documents dans l'article cité et dans sa thèse,⁹ en faisant toutefois une suggestion qui permettra peut-être d'en améliorer la présentation. Ces deux inscriptions paraissent en effet présenter de très grandes similitudes, tant dans leurs dimensions, leur aspect général et le profil de leurs moulures, que par la façon dont les soldats indiquent leur grade et leur patrie. Il semble donc tout à fait possible qu'il s'agisse de deux fragments d'un même texte, tous deux de provenance lambésitaine, et dont l'un aurait été transporté au dépôt épigraphique de Timgad à la suite de circonstances que nous ignorons. Ce site n'a en effet jamais livré de listes militaires, mais conserve des inscriptions provenant de Lambèse.¹⁰

Il faut enfin noter que si T(h)uburbo Maius est bien qualifiée d'Aelia (I, l. 28) comme il le semble, nous avons là un excellent critère de datation puisque cette ville est devenue colonie sous Commode, prenant alors le nom de colonia Iulia Aurelia Commoda Thuburbo Maius. Si on observe en outre qu'aucune de ces deux listes ne paraît mentionner de promotion

⁶ Y. Le Bohec, Les "discentes" de la IIIe Légion Auguste, L'Africa romana IV, Sassari 1987, 235-252, où on trouvera la bibliographie antérieure.

⁷ On constate le même phénomène dans les autres listes qui mentionnent des DS; CIL VIII 2568: 6 DS sur 90 soldats; id., 2569: 3 sur un total de 42; id., 18086: 7 sur une trentaine. Si on additionne les chiffres donnés par les cinq listes, on aboutit à un total de 27 DS pour moins de 250 soldats. Une proportion aussi élevée de signiferi, a fortiori s'il s'agit d'experts ou d'instructeurs, est irrecevable.

⁸ L'abréviation d(i)s(cens) semble explicitement attestée par CIL VIII, 18086 c 3, qui mentionne un DS BVC: d(i)s(cens) buc(cinator), probablement un apprenti-trompette.

⁹ Y. Le Bohec, La Troisième Légion Auguste, Paris 1989.

¹⁰ Voir les remarques de J. Marcillet-Jaubert, BCTH NS (B) 17, 1981, 359 n°4.

municipale postérieure à Hadrien, on peut préciser la proposition de Y. Le Bohec qui plaçait cette liste "entre Hadrien et Septime Sévère": elle semble à coup sûr antérieure à Commode et peut-être même à Marc Aurèle.

Grâce à ces deux documents, nous disposons surtout de nouvelles données sur l'histoire municipale de L'Afrique romaine. A.Beschaouch a déjà montré que la seconde permettait d'attribuer à Trajan l'octroi du statut colonial à la cité de Lepti Minus, alors qu'il n'avait rien accordé à Ut(h)ina, colonia Iul(ia) et non Ul(pia).¹¹ De même, il est douteux qu'il faille développer Ul(pia) Had(rumento) (I, l. 21): outre le fait que la pierre porte VI et non VL, l'abréviation VI(pia) paraît inusitée comme l'a noté A.Beschaouch.¹² En revanche le premier de ces deux textes atteste bien une nouvelle promotion, probablement municipale plutôt que coloniale, due à l'empereur Trajan, celle de la ville de Culci: Ulpia Culci (l. 17), dont nous avons par la même occasion la première attestation épigraphique. La localisation du site n'est malheureusement pas assurée: la table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin placent une Culucitanis entre Rusicade et Hippo Regius tandis que les listes épiscopales africaines mentionnent en Proconsulaire, du IV^e au VII^e siècle, des évêques Cul(u)sitanus et Culcitanensis.¹³ En dépit des très grandes ressemblances entre le toponyme et les ethniques attestés, il est donc abusif de conclure à l'existence d'une seule cité, Culci ou Cul(u)si. Il reste à espérer qu'une nouvelle découverte épigraphique permettra de résoudre définitivement le problème.

Ces deux inscriptions se révèlent surtout d'un grand intérêt pour l'étude de la politique municipale de l'empereur Hadrien: en effet outre Thuburbo Maius (I, l. 28), dont on savait

¹¹ A.Beschaouch, art. cit. (supra n. 4). L'hypothèse que Lepti Minus était une colonie de Trajan avait déjà été avancée, avec des arguments qui emportaient la conviction, par J.Gascou, Lepti Minus colonie de Trajan ?, *AntAfr* 6, 1972, 137-143.

¹² A.Beschaouch, en étudiant les cas de Lepti Minus et d'Uthina, a écarté l'hypothèse que ces épithètes impériales puissent être des pseudo-tribus, solution pourtant retenue par G.Forni, qui avait disposé d'une copie de ces deux inscriptions avant leur publication (G.Forni, *Le tribù romane*. III, 1, le pseudo-tribu, Rome 1985, 51 n° 5, 53, n° 16, 17, et 18, 59 n° 59 et 61 n° 79). Même si l'on suit le savant italien, il s'avère en fait que, sauf dans de très rares cas qu'il conviendrait de vérifier, les pseudo-tribus, lorsqu'elles sont indiqués entre le cognomen et l'origo, correspondent au gentilice de l'empereur qui a promu la cité.

¹³ *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique* XIII, 1956, 1105-1106, art. Culusitana; J.-L.Maier, *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine*, Rome 1973, 136; *Prosopographie de l'Afrique chrétienne (303-533)* publiée sous la direction d'A.Mandouze, Paris 1982, 1261. S.Gsell a proposé de localiser Culucitanis à Sidi bou Mérouane près du Cap de Fer (*Atlas Archéologique de l'Algérie*, Paris 1907-1911, feuille 2, n° 2); ce site a été rapidement prospecté vers 1935 par Mme Alquier, qui affirme que "les ruines de Culucitanis n'offrent rien de particulier.... Pas de textes épigraphiques. Cependant cette ville paraît avoir été importante." (cité par M.Christofle, *Rapport sur les travaux de fouilles effectués en 1933-1934-1935-1936* par le Service des Monuments Historiques de l'Algérie, Alger 1938, 207). M.J.Desanges a bien voulu me signaler des ostraka de Carthage, publiés par R.Cagnat (*Journal des Savants* 9, 1911, 517 n°5), qui mentionnent des Calassini ou Culussini. Il a également relevé, dans l'édition de l'Itinéraire d'Antonin procurée par O.Cuntz (*Itineraria Romana*, Leipzig, 1929, 8), une variante du toponyme Casula, orthographié Culusa dans un manuscrit. Cette localité était située à 30 milles de Carthage, sur la route de Clipea (Itinéraire d'Antonin, 57, 4).

déjà qu'elle avait obtenu le statut de municipes de cet empereur,¹⁴ il faut ajouter à une liste déjà longue T(h)apsus (I, l. 5), Avit(---) (I, l. 23) et Tham(---) (II, l. 11).

Il n'y a aucun doute pour la première de ces villes dont le nom apparaît sans équivoque dans le texte; en revanche on peut hésiter sur le statut, municipal ou colonial octroyé à cette occasion. Une inscription italienne non datée lui donne le titre de colonie,¹⁵ qu'elle a pu recevoir d'Hadrien au vu de promotions très comparables. Thapsus était en effet une cité ancienne, attestée comme ville libre en 111 av. J.-C., devant laquelle César remporta une victoire décisive contre les pompeiens en 46 av. J.-C. Or on sait que cet empereur a promu colonie un certain nombre de villes anciennes au passé parfois prestigieux, telles Bulla Regia, Utique et Zama Regia, satisfaisant ainsi tant les "vanités locales" que "ses goûts personnels pour l'antiquité et l'archaïsme".¹⁶

Pour Avit(---), l'éditeur tout en retenant la peu vraisemblable lecture Auli, n'avait pas écarté en définitive la possibilité qu'il puisse s'agir d'Avit(ta Bibba), suggestion qu'on ne saurait certes rejeter a priori, et cela d'autant moins que cette cité de Proconsulaire est effectivement un municipes d'Hadrien.¹⁷ Il faut cependant observer que dans l'un et l'autre texte, le ou les rédacteurs ont évité tout risque de confusion entre des cités aux noms très voisins, telles T(h)uburb(o) Maius et T(h)uburbo Min(us) (I, l. 23 et II, l. 6), ou encore T(h)ub(ursicu) Num(idarum) et T(h)ubursicu Bure (I, l. 24 et peut-être II, l. 32). En outre, il y avait suffisamment de place sur la pierre pour graver Bibba. Il paraît donc préférable de penser à Avit(ina), colonie de Septime Sévère pour laquelle une promotion au statut de municipes à l'époque d'Hadrien, soixante-dix ans auparavant, n'apparaît donc pas étonnante.¹⁸

Reste enfin le cas de l'enigmatique Tham(---) qui à première vue ne correspond à rien de connu; certes une cité du sud tunisien, Turrus Tamalleni est bien devenue municipes sous Hadrien, mais choquant tant l'omission de Turrus que la graphie Tham(---) qui ne semble pas attestée pour cette ville. Il est également très douteux qu'il puisse s'agir d'une ville de Maurétanie, comme Thamallula, Thamascani, voire Thamusida, dont les promotions sont beaucoup plus tardives ou non attestées par nos sources.¹⁹ On ne peut évidemment écarter totalement l'hypothèse qu'il s'agisse d'une erreur, Ael(ia) pour Ulp(ia) Tham(ugade) par exemple, ou d'une pseudo-tribu, ou d'une nouvelle cité encore inconnue, propositions qui en soi n'ont rien d'invraisemblable. Si on veut malgré tout risquer une identification, il est

¹⁴ J.Gascou, art. cit. (supra n. 1), 185-186.

¹⁵ CIL IX 5087 d'Interamnia: --- natus in pro/vincia Afri/ca col(onia) Tapsi ---.

¹⁶ Voir les remarques de J.Gascou, art. cit. (supra n. 1), 182-183.

¹⁷ J.Gascou, art. cit. (supra n. 1), 184.

¹⁸ J.Gascou, art. cit. (supra n. 1), 213, reprenant et discutant certaines des positions défendues par A.Beschaouch, Sur la localisation d'Abitina, la cité des célèbres martyrs africains, CRAI 1976, 255-266. Pour le délai généralement constaté entre l'obtention des deux statuts en Afrique, cf. J.Gascou, AntAfr 14, 1979, 195-196.

¹⁹ J.Gascou, art. cit. (supra n. 1), 254-258.

cependant possible de penser à une cité très mal connue de Byzacène, Thambes ou Thambis, attestée comme patrie de légionnaires africains par une liste militaire égyptienne de l'année 157 et mentionnée à plusieurs reprises par les actes des conciles dès le milieu du III^e siècle.²⁰ Son nom apparaît peut-être également sous la forme Zambes sur une inscription de Lambèse, où on a voulu reconnaître soit cette dernière ville, soit Zama Regia.²¹ Sur notre texte, l'abréviation Tham peut certes paraître choquante, mais pas davantage que Timida Re(gia) à la deuxième ligne; ajoutons que le texte est manifestement incomplet et que la pierre semble avoir été cassée ou retaillée à gauche et à droite, ce qui suffirait à expliquer la disparition d'une ou plusieurs lettres. Récemment A.Beschaouch, en se fondant sur la mention d'une ville de Tanbes chez un historien arabe du Xe siècle, a proposé de la localiser dans la région de Kairouan.²² Bien que nous ignorions tout de cette cité, une promotion au statut de municipes n'aurait rien d'in vraisemblable dans la mesure où il apparaît clairement qu'Hadrien a promu un certain nombre de cités de la future Byzacène, certaines illustres et d'autres beaucoup plus médiocres.²³ Le fait qu'un évêché y soit attesté dès 256 peut apporter un autre argument en faveur de cette hypothèse; en effet à cette époque en Afrique, les sièges épiscopaux sont essentiellement localisés dans les cités, à l'exclusion des domaines ou des bourgs ruraux.²⁴

Ces documents confirment en tout cas l'importance du règne d'Hadrien dans la municipalisation de la Proconsulaire. J.Gascou avait déjà pu y recenser quinze promotions municipales ou coloniales attribuables à cet empereur; avec T(h)apsus, Avitina (?) et Thambes (?), nous en connaissons peut-être maintenant dix-huit.

Ces deux listes militaires ne sont également pas sans intérêt pour la toponymie. Cincari (I, l. 18 et II, l. 17) n'était en effet attestée que de façon indirecte par l'ethnique Cincaritanus;²⁵ nous avons de même la première attestation épigraphique d'Aggar (II, l. 27) en Byzacène,

²⁰ AE 1969/70, 633, coll II, l. 11 et IV, l. 33, d'après G.Forni, *La base eretta a Nicopoli in onore di Antonino Pio dai Veterani della legione II Traiana*, Studi di Storia Antica in memoria di Luca de Regibus, Genova 1969, 177-210; J.-L.Maier, *op. cit.*, 210; *Prosopographie de l'Afrique Chrétienne*, 1278; J.Desanges, *art. cit.*, 271

²¹ AE 1899, 92; voir aussi M.Besnier, *MEFR* 19, 1899, 248-249 et A.Héron de Villefosse, *BCTH* 1899, 180. Une révision de la pierre, effectuée par J.Marcillet-Jaubert, montre qu'il y a bien ZAMBES et non LAMBES ou ZAM(a) REG(ia) comme l'avaient proposé Besnier et Héton de Villefosse.

²² A.Beschaouch, *A la découverte de Thambeis / Tanbes*, *BSAF* 1985, 26-28. Ce savant affirme, malheureusement sans donner de référence précise, que "la cité ... florissait au II^e siècle du temps de la province proconsulaire d'Afrique".

²³ Sur l'ensemble de l'oeuvre municipale d'Hadrien en Afrique, voir J.Gascou, *art. cit.* (supra n. 1), 180-192.

²⁴ Y.Duval, *Densité et répartition des évêchés dans les provinces africaines au temps de Cyprien*, *MEFRA* 96, 1984, 493-521 et notamment 512-514 et S.Lancel, *Evêchés et cités dans les provinces africaines (III^e-Ve siècles)*, *L'Afrique dans l'Occident romain. I^{er} siècle av. J.-C.-IV^e siècle ap. J.-C.*, Rome 1990, 273-290 et notamment 276-277.

²⁵ *CIL* VIII 14679; J.-L.Maier, *op. cit.*, 133; *Prosopographie de l'Afrique Chrétienne*, 1259; J.Gascou, *art. cit.* (supra n. 1), 292.

qu'il faut distinguer d'Agger au vu de découvertes récentes.²⁶ Un autre toponyme nouveau est celui de Thisedi (II, l. 26), qu'il n'est nul besoin de corriger en Thisiduo comme le propose l'éditeur; l'ethnique Tiseditanus est en effet attesté par les listes épiscopales africaines, qui permettent de localiser la cité correspondante en Numidie, probablement dans la région de Milev.²⁷ Enfin, à la suite de Y. Le Bohec, on ne peut constater l'existence d'une localité appelée Cas(---) Ves(---) (II, l. 31), qu'il n'est possible ni d'identifier ni de localiser.

L'exemple des ces deux inscriptions montre, s'il en était besoin, que ce type de document n'intéresse pas uniquement l'histoire militaire; bien au contraire dans ce cas précis, leur apport essentiel concerne l'histoire municipale et la toponymie de l'Afrique du Nord. A elles seules en effet, ces deux listes nous font connaître deux nouvelles promotions de Trajan et trois d'Hadrien, confirmant ainsi l'importance considérable de ces deux règnes dans la municipalisation et la romanisation de l'Afrique Proconsulaire.

Roma

Xavier Dupuis

²⁶ Prosopographie de l'Afrique chrétienne, 1247; J.Gascou, art. cit. (supra n. 1), 301; L.Ladjimi Sebaï, un site de la Tunisie centrale, Aggar ?, L'Africa romana IV 2, Sassari 1987, 415-437 et Un site de la Tunisie centrale, Agger, Bulletin des travaux de l'institut national d'archéologie et d'art, avril-juin 1988, 59-69.

²⁷ S.Gsell, Atlas, feuille 17 n° 214; J.-L.Maier, op. cit., 225; Prosopographie de l'Afrique chrétienne, 1292.

